DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

RAHAY
MAIRIE

72120 RAHAY
Tél. 02 43 35 16 21
mairie.rahay72@gmail.com

ARRÊTÉ 13/2021

ARRÊTÉ POUR RÉGLEMENTER LA CIRCULATION

Le Maire,

VU *la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la* **loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiée et par la loi n°83-8 du 07 janvier 1983** ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

VU le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - quatrième partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (huitième partie - signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992) modifiée et complétée ;

VU la demande de la société ECR Environnement

Considérant que pour permettre l'étude de sol dans le cadre de l'enfouissement du réseau HTA pour le compte d'ENEDIS avec réalisation de sondages géologiques, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

ARRÊTE

ARTICLE 1 :
La circulation sera réglementée au droit des chantiers du 3 au 7 mai 2021 pendant une durée de 5 jours à La Sautellerie, La Capitainerie, La Rossignolière, Rue Saint-Germain, conformément aux dispositions citées ci-dessus. La circulation sera alternée et le stationnement interdit au droit des chantiers.

ARTICLE 2 :
Les panneaux de signalisation adéquats seront mis en place par l'entreprise. L'entreprise sera tenue responsable de tout accident lié à un défaut de signalisation du chantier.

ARTICLE 3 :
Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Saint-Calais et le Maire de RAHAY sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié en la forme accoutumée.

Fait à Rahay,
Le 19 avril 2021
Le Maire,
Isabelle DAVID

MAIRIE DE RAHAY (SARTHE)